FACTURE

URBANISME DEMAIN

2, Rue des Moissons
Lot La Bastide du Tron Villa 1
13700 - MARIGNANE
FRANCE

Urbanisme Demain Siret : 98504820600017

N° : FAC00000006
Date : 30/04/2024
N° TVA : FR24351338660
N° client : CLT00000003

Port. : 06.48.21.15.35
Email : audrey.campagno@urbanismedemain.fr
Madame Audrey CAMPAGNO - Présidente

SAS HECTARE

Monsieur Guilhem PORTALES - PDG
251 RUE DU ROMARIN
LE CLOS DES CHANTERELLES,
BP 18
34830 CLAPIERS

Réf. : Contrat cadre

SENAS - Parc de l'Apiculteur - Revente des lots
- 29 acté le 16/04/2024
- 39 acté le 14/02/2024

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Rem.	Montant HT	TVA
ART00000006 -TAB libres	2,00	Lots	200,00 €	0,00%	400,00 €	20,00%

Détail de la TVA

Code	Base HT	Taux	Montant
Normale	400,00 €	20,00%	80,00 €

Total HT	400,00 €
TVA	80,00 €
Total TTC	***480,00 €***

Règlement	Virement
Echéance(s)	480,00 € au 30/05/2024

Coordonnées bancaires

Nom	URBANISME DEMAIN
IBAN	FR7630003031490002003482379
BIC	SOGEFRPP

Le montant total s'élève à quatre cent quatre-vingt euros

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce). Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).